

En 2019, selon l'enquête Emploi de l'Insee, 535 000 personnes, soit 3,7 % des retraités de 55 ans ou plus résidant en France, déclarent exercer une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite. Parmi l'ensemble des retraités en emploi, plus de quatre sur dix sont cadres ou indépendants. En 2016, selon les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR), 16,4 % des retraités de 66 ans ont cumulé une pension dans leur régime principal avec un emploi au moins une fois depuis leur départ à la retraite. Cette proportion est en hausse de 2,6 points par rapport à 2012.

En 2019, 3,7 % des retraités de 55 ans ou plus sont en situation de cumul emploi-retraite

Selon l'enquête Emploi de l'Insee (*encadré 1*), 535 000 personnes âgées de 55 ans ou plus, résidant en France (hors Mayotte), déclarent cumuler une activité professionnelle avec une pension de retraite en 2019¹ (voir fiche 21) contre 464 000 personnes en 2014 (*tableau 1*). Elles représentent 3,7 % de l'ensemble des retraités de 55 ans ou plus. Cette part augmente par rapport à 2018, mais cette augmentation ne doit pas être surinterprétée : la variation par rapport à l'année 2018 est de l'ordre de grandeur de l'intervalle de confiance de l'enquête.

En 2019, près de six retraités en situation de cumul emploi-retraite sur dix ont 65 ans ou plus (58 %). 26,2 % des retraités entre 55 ans et 59 ans sont en situation de cumul emploi-retraite, soit 8,5 points de plus qu'en 2014. Cette proportion se réduit à 7,7 % chez les 60-64 ans, 4,9 % chez les 65-69 ans, et 1,6 % chez les 70 ans ou plus. La diminution, avec l'âge, de la part des cumulants parmi les retraités concerne aussi bien les femmes que les hommes. Parmi les cumulants, on compte 42 % de femmes. Entre 2014 et 2019, la part des 60-64 ans parmi les retraités en situation de cumul emploi-retraite diminue de 42,6 % à 31,2 %. Cette baisse s'explique, pour partie, par le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite instauré par la réforme de 2010, qui conduit les personnes

à partir à la retraite plus tard et diminue, de ce fait, le nombre de cumulants potentiels parmi les 60-64 ans. Cette diminution pourrait tenir aussi aux nouvelles règles du cumul emploi-retraite définies par la réforme de 2014. Ces nouvelles règles pourraient avoir conduit certains assurés, à partir de 2015, à prolonger leur carrière dans le cadre de la surcote plutôt que dans celui du cumul emploi-retraite.

Plus de quatre retraités sur dix en situation de cumul emploi-retraite occupent un poste de cadre ou sont indépendants

En 2019, 19,3 % des retraités en situation de cumul emploi-retraite exercent une activité en tant qu'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles, contre 9,3 % de l'ensemble des personnes de 55 ans ou plus en emploi et non retraitées (*tableau 2*). Ils sont également 24,3 % à occuper un emploi de salarié cadre, soit 3,2 points de plus que l'ensemble des seniors en emploi et non retraités. La catégorie d'emploi occupé lors du cumul emploi-retraite diffère fortement en fonction du sexe. Ainsi, près d'un tiers (30,2 %) des hommes retraités qui ont un emploi sont cadres ou assimilés, contre 16,2 % des femmes, et plus d'une retraitée sur deux en situation de cumul emploi-retraite (51,0 %) est employée ou ouvrière, contre 28,4 % des hommes.

1. Ces estimations sont calculées en moyenne sur l'année 2019. Ces effectifs incluent, outre le cumul emploi-retraite proprement dit, les situations de retraite progressive, indistinguables du cumul emploi-retraite dans l'Enquête Emploi. Ces dernières restent toutefois peu nombreuses.

Encadré 1 La mesure du cumul emploi-retraite

À partir de l'enquête Emploi de l'Insee

L'enquête Emploi en continu (EEC) est une enquête trimestrielle auprès des ménages résidant sur le territoire français (métropole et DROM depuis 2014, hors Mayotte) réalisée par l'Insee. Le champ couvre toutes les personnes de 15 ans ou plus habitant dans un logement ordinaire. Les questions posées portent sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an avant l'enquête, et la situation principale mensuelle durant les douze derniers mois. Cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. C'est la seule source fournissant, pour la France, une mesure des concepts d'activité, de chômage, d'emploi et d'inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

L'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année. Un même logement est interrogé six fois (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre), qu'importe la composition ou le changement des ménages qui l'occupent.

Le questionnaire a été rénové en 2013, ce qui peut poser des problèmes de champ entre les millésimes, notamment pour la mesure des effectifs de retraités. Le traitement de la retraite diffère ainsi dans l'enquête Emploi depuis 2013. L'ancienne question « Êtes-vous retraité ou préretraité ? » était posée à l'ensemble des personnes de 50 ans ou plus ayant exercé une activité professionnelle par le passé, mais n'en exerçant plus lors de l'enquête. La nouvelle question « Touchez-vous une retraite ? » n'est posée qu'en première et dernière interrogations aux personnes de 53 ans ou plus et n'empêche pas, par sa formulation, l'exercice d'une activité professionnelle, contrairement au questionnaire précédent. Les données de l'enquête Emploi sont ici mobilisées à partir de 2014 pour couvrir le champ de la France entière hors Mayotte. Cela permet également de ne pas avoir de problème de champ lié au changement de questionnaire de 2013.

Afin de repérer les situations de cumul emploi-retraite, la réponse à la question sur le fait d'être retraité est croisée avec le statut d'activité au sens du BIT, selon lequel les personnes en situation de cumul emploi-retraite sont considérées comme actives occupées. Ce croisement peut recouvrir, dans la pratique, aussi bien les situations de retraite progressive que de cumul emploi-retraite. En toute rigueur, les chiffres présentés dans cette fiche incluent donc également la retraite progressive, en plus du cumul emploi-retraite proprement dit.

À partir de l'Enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR)

Dans l'EACR, le cumul est défini au sein d'un même régime (salariés du privé d'une part, indépendants d'autre part). Les retraités au régime général et ayant un revenu issu d'une activité non salariée, et ceux qui sont dans la situation inverse, ne sont pas comptabilisés à partir de cette source statistique.

À la CNAV et à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL), les retraités considérés comme ayant recours au cumul emploi-retraite l'année n sont ceux qui ont liquidé un droit à pension au plus tard l'année $n-1$, et qui ont un salaire ou un revenu porté au compte en année n dans le régime. En cas de retards de paiement (soldes de salaire pour l'année $n-1$ payés en année n), les liquidants de l'année $n-1$ peuvent être considérés à tort comme en emploi en année n . Les chiffres présentés surestiment donc légèrement le nombre de véritables retraités en situation de cumul emploi-retraite.

À la SSI, les retraités considérés comme ayant recours au cumul emploi-retraite l'année n sont ceux qui ont liquidé un droit à pension au plus tard l'année $n-1$, et qui ont dépassé le seuil permettant de valider au moins un trimestre au titre d'une activité exercée l'année n dans le régime.

À partir de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR)

L'EIR 2016 renseigne, pour chaque régime de retraite, à la fois l'année de liquidation des droits et l'année de dernière cotisation (c'est-à-dire la dernière année où une période d'emploi, un revenu salarial ou d'activité portée au compte sont observés). Il permet donc d'identifier les situations de cumul emploi-retraite au sein d'un même régime (cumul intrarégime). Si la dernière année cotisée dans le régime est supérieure strictement à l'année de liquidation de la pension de droit direct de ce régime, l'assuré cumule emploi et retraite. Il permet également de repérer les cumuls interrégimes pour les polypensionnés. C'est le cas lorsque la dernière année cotisée dans un régime de base est postérieure à l'année de la liquidation de la pension d'un autre régime de base. ●●●

●●● Néanmoins, la dernière année cotisée n'est pas connue pour les régimes de la MSA et de la CNRACL, ce qui tend à sous-estimer le cumul emploi-retraite.

En outre, comme pour l'EACR, les données de l'EIR ne permettent pas d'écarter des situations de faux cumuls, liés à la nature administrative des informations renseignées, notamment si des salaires dits « portés au compte » reportés l'année suivant la liquidation correspondent à des rappels ou à des revenus différés pour des périodes d'emploi effectuées l'année précédente.

À partir de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC)

L'EIC 2013 renseigne, pour chaque régime de retraite et pour chaque année où un individu y est affilié, le nombre de trimestres validés au titre de l'emploi, ainsi que les dates de liquidation des retraites de droit direct (entre autres variables). À ce titre, il est donc possible d'identifier, pour une année donnée, des personnes en situation de cumul emploi-retraite, c'est-à-dire liquidant leurs droits à retraite et validant des trimestres au titre de l'emploi. Ces cas de figure ont été étudiés dans la fiche 20 de cet ouvrage, au regard des fins de carrière et des situations principales que vivent les affiliés. Ils n'ont toutefois pas été repris dans cette fiche, les sources évoquées plus haut suffisant à dresser un panorama plus complet du cumul emploi-retraite.

Une définition du cumul emploi-retraite qui varie selon les sources

Les quatre sources statistiques présentées ci-avant se réfèrent à des visions distinctes du cumul emploi-retraite, ce qui entraîne des différences de mesure du nombre de personnes concernées. L'enquête Emploi identifie le cumul à un moment donné (au cours d'une semaine donnée) et exprime les effectifs concernés en moyenne sur toutes les semaines de l'année. Le nombre de retraités en cumul emploi-retraite issu de cette source peut donc être inférieur au nombre de personnes qui ont été en situation de cumul au moins une fois dans l'année, si cette situation n'a porté que sur une partie de l'année seulement. L'EACR et l'EIC, d'une part, et l'EIR, d'autre part, retiennent en revanche dans leur définition le fait d'avoir cumulé sa retraite avec un emploi au moins une fois au cours de l'année civile dans le premier cas, et au moins une fois entre son année de départ à la retraite et l'année atteinte à un âge donné (66 ans dans cette fiche). Ces définitions, plus larges, aboutissent donc à un nombre plus élevé de personnes cumulant emploi et retraite.

Plus de deux-tiers des emplois exercés dans le cadre d'un cumul avec la retraite le sont à temps partiel. Ce type d'emploi est exercé par plus des trois quarts des femmes et près des deux tiers des hommes (tableau 3). Pour la moitié des femmes cumulantes et pour plus d'un tiers des hommes cumulants, la quotité de travail est inférieure à un mi-temps. À l'inverse, près de 80 % des personnes de 55 ans ou plus en emploi et non retraitées travaillent à temps plein. C'est le cas pour près des deux tiers des femmes et pour neuf hommes sur dix.

Plus des trois quarts des cumulants salariés de 55 ans ou plus ont un contrat de travail à durée indéterminée (81 % des femmes et 72 % des hommes) et six sur dix travaillent dans une entreprise privée ou au sein d'associations (63 % des hommes et 56 % des femmes). L'emploi auprès des particuliers est nettement plus fréquent parmi les femmes cumulantes que parmi les hommes (25 % contre 5 %).

Les cumuls dans un même régime sont plus fréquents pour les hommes

L'enquête Emploi de l'Insee ne permet pas de connaître les régimes de retraite des personnes en situation de cumul emploi-retraite. L'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) identifie, elle, les effectifs de personnes en situation de cumul intrarégime (encadré 1).

En 2019, le nombre de retraités cumulant une pension avec un revenu d'activité au sein du même régime a augmenté de 1,4 % à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) [tableau 4]. Ils représentent ainsi 3,0 % des retraités de la CNAV (hors nouveaux retraités de l'année). Le cumul emploi-retraite est plus fréquent parmi les non-salariés. En 2019, 5,4 % des pensionnés de la Sécurité sociale des indépendants (SSI), commerçants et artisans confondus, cumulent une retraite et un emploi. Parmi les retraités des régimes de professions libérales, cette proportion s'élève à 10 %. Depuis la loi de financement de

la Sécurité sociale pour 2009 (voir encadré 1 de la fiche 21), qui a libéralisé les conditions d'accès du cumul emploi-retraite, le nombre de retraités en situation de cumul ne cesse d'augmenter. À la SSI, il a quasiment doublé entre 2011 et 2019.

Le cumul emploi-retraite concerne davantage les hommes que les femmes, quel que soit le régime considéré. En effet, à la CNAV, 52 % des cumulants sont des hommes, cette part s'élevant à 75 % à la SSI. Ces proportions sont légèrement supérieures à la part des hommes dans l'ensemble des retraités ou nouveaux retraités dans chaque régime.

La proportion des hommes retraités de droit direct cumulant leur retraite avec un emploi au sein d'un même régime est également plus élevée pour les retraités de la SSI que pour ceux de la

CNAV. Ces proportions diminuent avec l'âge (graphique 1). Situées entre 6 % et 11 % autour de 65 ans, elles passent en dessous de 3 % au-delà de 75 ans.

16,4 % des retraités de la génération 1950 ont cumulé un emploi et une retraite avant 66 ans

Selon l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) de 2016, 16,4 % des retraités de la génération 1950 ont été en situation de cumul emploi-retraite, que ce soit au sein du même régime ou dans deux régimes différents (encadré 1), pendant au moins un an entre l'année qui a suivi la liquidation de leurs droits et l'année de leur 66^e anniversaire (tableau 5). Cette proportion était de 13,8 % pour la génération 1946 ayant atteint 66 ans

Tableau 1 Effectifs des personnes en cumul emploi-retraite par tranche d'âge et proportion dans l'ensemble de la population des 55 ans ou plus percevant une retraite

	2014				
	Effectifs de cumulants	Part parmi les retraités (en %)	Part parmi les personnes en emploi (en %)	Répartition par âge des cumulants (en %)	Proportion de femmes (en %)
De 55 à 59 ans	58 000	17,7	2,1	12,6	46,1
De 60 à 64 ans	198 000	7,6	19,4	42,6	47,2
Dont de 60 à 61 ans	66 000	9,0	11,3	14,2	53,2
Dont de 62 à 64 ans	132 000	7,1	30,0	28,5	44,2
De 65 à 69 ans	143 000	4,3	67,5	30,9	40,0
70 ans ou plus	65 000	0,9	81,9	13,9	40,2
55 ans ou plus	464 000	3,4	11,3	100,0	43,9

	2019				
	Effectifs de cumulants	Part parmi les retraités (en %)	Part parmi les personnes en emploi (en %)	Répartition par âge des cumulants (en %)	Proportion de femmes (en %)
De 55 à 59 ans	57 000	26,2	1,8	10,6	29,5
De 60 à 64 ans	167 000	7,7	12,9	31,2	48,4
Dont de 60 à 61 ans	52 000	11,2	6,9	9,8	53,1
Dont de 62 à 64 ans	115 000	6,8	21,6	21,4	46,3
De 65 à 69 ans	177 000	4,9	58,6	33,0	45,9
70 ans ou plus	135 000	1,6	85,0	25,2	34,1
55 ans ou plus	535 000	3,7	11,0	100,0	42,0

Note > Des données complémentaires ventilées par année entre 2014 et 2019 pour la France métropolitaine et la France entière sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche, sur le site internet de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>. L'âge de l'individu est celui atteint le dernier jour de la semaine de référence.

Lecture > 57 000 personnes de 55 à 59 ans résidant en France déclarent cumuler un emploi avec une pension de retraite en 2019, ce qui représente 26,2 % des retraités de 55-59 ans, 1,8 % des personnes en emploi de cette tranche d'âge, et 10,6 % de l'ensemble des personnes en situation de cumul emploi-retraite.

Champ > Retraités de 55 ans ou plus, résidant en France (hors Mayotte) et vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > Insee, enquêtes Emploi 2014 et 2019 ; calculs DREES.

en 2012² (source EIR 2012). Cet accroissement peut notamment s'expliquer par la libéralisation des conditions d'accès au cumul en 2009, dont la génération 1950 a pleinement bénéficié (voir fiche 21). Parmi les personnes de cette génération ayant comme régime de retraite principal la SSI ou celui des professions libérales, 18,3 % ont cumulé leur retraite avec une activité rémunérée. Cette proportion est de 8,5 % pour les retraités des régimes agricoles (Mutualité sociale agricole [MSA] salariés et non-salariés). Ces retraités occupent majoritairement des emplois relevant du régime général. C'est le

cas de 15,3 % des retraités des régimes couvrant les indépendants (SSI et professions libérales) et de 7,6 % des retraités de la MSA.

Le cumul emploi-retraite des retraités de la fonction publique

Dans les régimes de la fonction publique (fonction publique d'État [FPE] et Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales [CNRACL]), les situations de cumul emploi-retraite intra-régime sont quasi inexistantes pour les retraités de la génération 1950³. Il arrive cependant que les anciens fonctionnaires cumulent leur retraite

Tableau 2 Répartition par catégorie socioprofessionnelle des personnes ayant cumulé un emploi et une retraite en 2019

Catégorie socioprofessionnelle	En %					
	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées
Agriculteurs exploitants	3,1	3,3	2,1	2,0	3,9	4,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	19,3	9,3	13,6	5,3	23,4	13,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	24,3	21,1	16,2	16,2	30,2	26,0
Professions intermédiaires	15,4	21,8	17,2	23,5	14,2	20,0
Employés	23,4	27,4	43,8	44,4	8,6	10,2
Ouvriers	14,5	17,1	7,2	8,6	19,7	25,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note > Pour les personnes en cumul emploi-retraite, la catégorie socioprofessionnelle retenue est celle correspondant à l'activité effectuée dans le cadre du cumul, qui peut être distincte de celle de l'activité exercée avant le départ à la retraite.

Lecture > 3,1 % des personnes en cumul emploi-retraite sont agriculteurs exploitants, contre 3,3 % des personnes de 55 ans ou plus en emploi et non retraitées.

Champ > Personnes de 55 ans ou plus exerçant un emploi, résidant en France (hors Mayotte) et vivantes au 31 décembre 2019.

Source > Insee, enquête Emploi 2019 ; calculs DREES.

2. Pour cette génération, la proportion de retraités âgés de 70 ans ayant été au moins une fois en situation de cumul emploi-retraite s'élève à 13,9 % en 2016 (EIR 2016). L'écart très faible (seulement 0,1 point) par rapport à la proportion observée à l'âge de 66 ans indique que très peu de retraités qui n'ont jamais cumulé avant 66 ans commencent à le faire après cet âge. La proportion observée à 66 ans est donc un indicateur solide de la part des retraités effectuant un cumul au moins une fois au cours de leur retraite.

3. Un fonctionnaire qui liquide sa retraite puis qui reprend une activité dans la fonction publique le fait en tant que contractuel. Il cotise alors au régime privé (CNAV). S'il est titularisé lors de cette reprise d'activité, il s'engage à nouveau comme fonctionnaire et doit alors abandonner sa retraite. Le cumul emploi-retraite au sein d'un même régime de la fonction publique est possible uniquement pour les militaires, qui peuvent cumuler leur pension militaire avec un emploi de fonctionnaire civil.

avec un emploi dans le secteur privé. D'après les données de l'EIR 2016, 7 % des retraités de la fonction publique civile de l'État (FPCE) nés en 1950 et ayant liquidé un droit à pension avant 2015 ont cumulé leur pension de la FPCE avec un emploi dans un autre régime (tableau 6). Cette part est

un peu plus élevée à la CNRA (12 %) et pour les militaires (51 %). Parmi les retraités (hors militaires) nés en 1950, 15 % de ceux partis à la retraite avant 60 ans ont été en cumul emploi-retraite, contre 5 % de ceux partis à la retraite à 60 ans ou après. ■

Tableau 3 Répartition selon la durée du temps de travail des personnes ayant cumulé un emploi et une retraite en 2019

Temps de travail	En %					
	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées	Part parmi l'ensemble des cumulants	Part parmi l'ensemble des personnes en emploi et non retraitées
Temps complet	31,3	79,4	22,4	67,8	37,7	91,1
Temps partiel, dont :	68,7	20,6	77,6	32,2	62,3	8,9
plus de 80 %	1,2	2,0	1,1	3,0	1,3	1,0
80 %	2,5	3,7	4,0	5,9	1,4	1,4
entre 50 % et moins de 80 %	11,7	5,8	11,8	9,5	11,7	2,0
50 %	8,8	3,6	8,0	5,1	9,3	2,1
moins d'un mi-temps	41,2	5,4	49,2	8,6	35,3	2,2
non renseigné	3,3	0,1	3,4	0,1	3,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture > 68,7 % des personnes en cumul emploi-retraite travaillent à temps partiel, dont 41,2 % d'entre eux moins d'un mi-temps.

Champ > Personnes de 55 ans ou plus, exerçant un emploi, résidant en France (hors Mayotte), vivantes au 31 décembre 2019 et percevant ou non une pension de retraite.

Source > Insee, enquête Emploi 2019 ; calculs DREES.

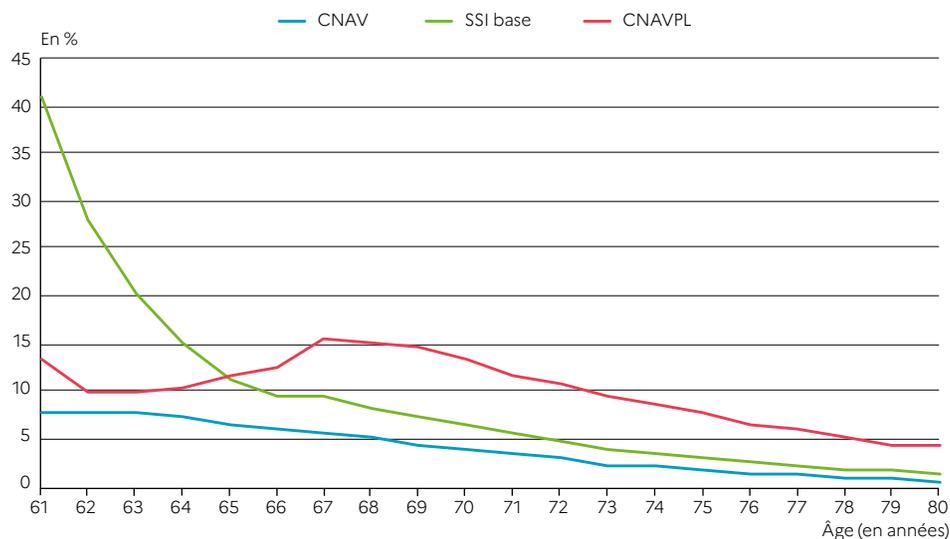
Tableau 4 Retraités de droit direct en cumul emploi-retraite dans un même régime

	Nombre de personnes cumulant une pension de retraite et un revenu d'activité					Part des hommes parmi les cumulants (en %)	Part des cumulants au sein des retraités du régime, hors nouveaux retraités de l'année ¹ (en %)		
	Effectifs (en milliers)			Évolution (en %)			2019	Ensemble	Femmes
	2011	2018	2019	2018-2019	2011-2019	2019			
CNAV	310,8	391,5	397,0	1,4	27,7	51,7	3,0	2,7	3,3
SSI base	42,1	77,4	83,1	7,3	97,3	74,5	5,4	3,9	6,1
CNAVPL	nd	33,0	31,6	-4,2	nd	74,8	10,0	nd	nd

1. Les effectifs de retraités du régime, au dénominateur du ratio, sont calculés en retranchant les effectifs liquidant un droit direct au cours de l'année d'observation (année *n*). En effet, ces nouveaux retraités ne peuvent pas, par définition, être considérés comme en cumul emploi-retraite.

Champ > Retraités, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source > DREES, EACR 2011, 2018 et 2019.

Graphique 1 Part des retraités de droit direct en cumul emploi-retraite au sein du même régime, par sexe et âge, hors nouveaux retraités de l'année, en 2019

Note > Des données complémentaires ventilées par année entre 2014 et 2019 pour la France métropolitaine et la France entière sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche, sur le site internet de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>. Les proportions non représentées sur le graphique correspondent aux âges où les effectifs de personnes déjà retraitées depuis le début de l'année (c'est-à-dire hors nouveaux retraités de l'année) sont trop faibles.

Champ > Retraités, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source > DREES, EACR 2019.

Tableau 5 Retraités nés en 1950 ayant cumulé un emploi et une retraite, selon le régime principal de retraite et d'emploi

En %

Régime d'emploi principal	Régime de retraite principal				Ensemble des retraités
	CNAV	Fonction publique ¹	Indépendants, hors agriculteurs ²	MSA salariés et non-salariés	
CNAV	15,0	13,4	15,3	7,6	14,4
Fonction publique ¹	1,4	0,9	0,3	0,5	1,2
Indépendants, hors agriculteurs ²	0,8	0,7	2,7	0,4	0,8
Tous régimes d'emploi confondus	17,3	15,0	18,3	8,5	16,4

1. Fonction publique comme régime d'emploi ou de retraite principal : fonction publique civile et militaire de l'État, CNRACL et régimes spéciaux.

2. Indépendants : SSI et professions libérales.

Note > Si un retraité effectue un cumul emploi-retraite intrarégime dans deux régimes différents, alors le cumul retenu est celui de la caisse de retraite principale (où le plus grand nombre de trimestres ont été validés).

Si un retraité cumule un emploi avec une retraite d'un même régime, mais également avec une retraite d'un autre régime, alors la dimension interrégimes est privilégiée.

Lecture > 13,4 % des retraités de la fonction publique nés en 1950 et ayant liquidé un droit direct en 2015 ou avant (c'est-à-dire à 65 ans ou avant) ont cumulé, pendant une année au moins entre l'année qui suit le départ à la retraite et l'année des 66 ans, une retraite dans la fonction publique avec un emploi salarié dans le privé (CNAV).

Champ > Retraités de droit direct d'un régime de base, résidant en France ou à l'étranger, ayant liquidé un droit à retraite en 2015 ou avant, nés en 1950, vivants au 31 décembre 2016.

Source > DREES, EIR 2016.

Tableau 6 Part des retraités des régimes de la fonction publique de l'État et de la CNRACL ayant cumulé un emploi et une retraite

	En %		
	Ensemble	Femmes	Hommes
Fonction publique civile de l'État	7	6	8
Fonction publique militaire ¹	51	ns	52
CNRACL	12	14	8
Fonctionnaires civils partis avant 60 ans ²	15	17	11
Fonctionnaires civils partis à 60 ans ou après ²	5	4	6

ns : non significatif.

1. Les effectifs de la fonction publique militaire sont trop restreints pour distinguer les résultats pour les femmes.

2. Inclus les retraités de la fonction publique civile de l'État et de la CNRACL.

Lecture > 14 % des femmes pensionnées de la CNRACL nées en 1950 ont cumulé leur pension de retraite avec un emploi au cours d'au moins une année entre leur départ à la retraite et l'année de leurs 66 ans.

Champ > Retraités de droit direct de la FPCE et de la CNRACL, nés en 1950, résidant en France ou à l'étranger, ayant liquidé un droit à retraite en 2015 ou avant, et avant 66 ans, vivants au 31 décembre 2016.

Source > DREES, EIR 2016.

Pour en savoir plus

- > **Bac, C., Bridenne, I., Dardier, A., Micallef, P.** (2015, juillet). Éclairage sur la reprise d'activité des retraités des fonctions publiques territoriale et hospitalière. *Caisses des dépôts et CNAV, Questions Retraite & Solidarité – Les Études*, 12.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2015, septembre). Réunion du Conseil du 23 septembre 2015 (documents 3, 4 bis, 5 et 5 bis).
- > **Dardier, A.** (2021, janvier). Cumul emploi-retraite au régime général : un quart d'emplois familiaux. *CNAV, Cadr'@age*, 44.
- > **Dardier, A.** (2016, janvier). Durée de cumul RG/RSI : une application des modèles de durée. *CNAV, Les Cahiers de la CNAV*, 10.
- > **Flamand, L., Gilles, C., Trannoy, A.** (2018, novembre). Qui travaille après 65 ans ? *France, Portrait social – édition 2018*. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- > **Musiedlak, Y.** (2020, mai). En 2018, 3,4 % des retraités cumulent emploi et retraite. *DREES, Études et Résultats*, 1146.
- > **Musiedlak, Y.** (2017, septembre). Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel. *DREES, Études et Résultats*, 1021.
- > **Pla, A.** (2018, décembre). Un médecin libéral sur dix en activité cumule emploi et retraite. *DREES, Études et Résultats*, 1097.